

# Rapport Administratif



MUNICIPALITÉ DE  
**CASSELMAN**  
MUNICIPALITY

Titre : Mise à jour - Frais de Police

Numéro de rapport : FIN-1-2025

Date : 4 février 2025

Documents justificatifs :

Soumis par : Simon Thibeault, Trésorier

## Recommandation(s)

Que le Conseil accuse réception du rapport administratif FIN-1-2025 ; et

Autorise la création d'une nouvelle réserve pour les frais de police et dirige l'administration à effectuer le transfert de tout surplus de la section budgétaire de la sécurité publique de 2025 vers cette réserve ; et

Dirige l'administration à appliquer une augmentation de 11,59 % lors de la création du règlement pour les frais de police, au lieu du 19 % prévu au budget.

## Recommendation(s)

That Council acknowledges the reception of administrative report FIN-1-2025; and

Authorizes the creation of a new reserve for police expenses and directs the administration to transfer any surplus from the 2025 public safety budget section to this reserve;

Directs the administration to apply an increase of 11.59% when creating the regulation for police expenses, instead of the 19% planned in the budget.

## Objectif

Informers les membres du conseil concernant la facturation des frais de la police provinciale de l'Ontario et ajuster le budget en fonction des nouvelles informations.

## Analyse

### Historique et information:

Le 4 octobre 2024, la police provinciale de l'Ontario (PPO) a envoyé la facture annuelle de la municipalité avec une hausse de 19% du montant total. La communication effectuée par la PPO indiquait que

l'augmentation était liée au nouveau contrat signé entre la province et le syndicat des agents de police provinciaux qui a entraîné une augmentation des salaires à la PPO.

Le 29 novembre 2024, la province a publié un communiqué dans lequel elle propose une aide financière de 77 millions de dollars pour compenser l'augmentation des coûts des services policiers municipaux.

Le 10 décembre 2024, lors de la présentation du rapport FIN-14-2024, l'administration a émis la possibilité que la municipalité obtienne une aide financière de la province afin de réduire l'impacte de l'augmentation de la facture des frais de police. Le conseil a décidé d'adopter le budget et de l'amender lorsque la municipalité aurait plus d'information. Le budget comprenait aussi une diminution du frais de poubelles de 24,09 \$ pour une propriété résidentielle.

Le 19 décembre 2024, la PPO a envoyé une facture révisée à la municipalité avec une augmentation de 2%. La facture révisée comprend une réduction totalisante 116 726 \$. La facturation de la PPO comprend deux éléments :

- Le coût estimatif pour 2025
- La différence entre les coûts réels de 2023 et les coûts qu'elles avaient estimés en 2022 (Réajustement)

Voici le tableau expliquant la différence entre les deux factures reçues par la municipalité :

	2024	2025	2025 Révisé	Remise
<b>Facture</b>	696,769	791,326	712,194	79,132
<b>Réajustement</b>	352	38,406	813	37,593
<b>Total</b>	697,121	829,732	713,007	116,725
<b>Augmentation (\$)</b>		132,611	15,886	
<b>Augmentation (%)</b>		19%	2%	

La PPO a ensuite effectué deux webinaires le 15 et 17 janvier 2025 pour expliquer leur facturation. Les séances comprenaient des périodes de questions, et les points suivants furent avancés par la PPO :

- Les remises ne sont applicables que pour les années 2023 et 2025. Selon la PPO, le ministère examinera des options en 2025 pour réviser le modèle de facturation afin de s'assurer qu'il répond aux besoins des communautés à travers la province.
- La PPO n'a pas encore les données disponibles pour 2024, alors il est impossible pour eux de déterminer les coûts pour 2026, toutefois, leur convention collective prévoit une augmentation de 2.75%.

### **Discussion :**

La facture du 4 octobre a pris par surprise la plupart des municipalités avec une augmentation importante de la facture, ce qui a créé beaucoup de contrecoups dans les médias de la part des municipalités. Cela a poussé le gouvernement provincial à offrir une aide financière aux municipalités pour réduire la facturation de 2025. Cependant, comme indiqué par la PPO, il n'y a aucune garantie que la province va fournir une aide financière en 2026.

Toutefois, la nouvelle convention collective de la PPO couvre les années 2023 à 2026 et l'augmentation devra être assumée par la municipalité sur le long terme. De plus, le montant estimé pour la facturation de 2024 est similaire à celui estimé en 2023. Il y a donc lieu de prévoir un réajustement du même montant pour 2024, qui devra être payé en 2026. L'administration prévoit donc que les montants suivants devront être payés dans les prochaines années pour la PPO, en considérant une augmentation annuelle de 3 % :

Années	Réal		Prévision	
	2024	2025	2026	2027
<b>Factures</b>	696,769	791,326	815,066	839,518
<b>Réajustement</b>	352	38,411	38,278	-
<b>Montant à payer</b>	697,122	829,737	853,344	839,518

Il serait possible d'attribuer le montant total de la remise en 2025, toutefois, si cela est effectué, la municipalité se retrouvera avec une augmentation imposante en 2026. L'administration suggère donc de répartir la hausse sur 3 ans et de mettre un montant de 64 199 \$ en réserve pour les années financières 2026 et 2027. La proposition consiste à effectuer la majeure partie de l'augmentation en 2025, laquelle sera compensée par la diminution des frais de poubelle pour les résidences admissibles. La répartition de la remise serait de 45 % pour 2025 et 2026, et le reste serait reporté en 2027. Si l'on prend en considération que le nombre de propriétés restera fixe, voici le tableau de l'augmentation :

Années	2024	2025	2026	2027
<b>Facture OPP prévu</b>	697,121.00	829,737	853,344	839,518
<b>Financement</b>				
<b>Subvention FPMO</b>	50,240.00	50,000	50,000	50,000
<b>Frais de police</b>	646,881.00	727,211	750,818	777,845
<b>Réserve</b>	-	52,526	52,526	11,673
<b>Total</b>	697,121.00	829,737	853,344	839,518
<b>Prix pour une résidence</b>	326.59	364.43	376.26	389.80
<b>Augmentation (\$)</b>		37.84	11.83	13.54
<b>Augmentation (%)</b>		11.59%	3.25%	3.60%
<b>Diminution des frais de poubelle</b>		24.09	-	-
<b>Augmentation avec la diminution des frais de poubelles (\$)</b>		13.75	11.83	13.54
<b>Utilisation de la subvention (%)</b>		45%	45%	10%

Cela permettrait d'obtenir une augmentation entre 11,80 \$ et 13,75 \$ par résidence sur les trois prochaines années. Pour les années 2026 et 2027, l'augmentation sera revue lors du budget annuel de chacune de ces années. Si jamais la province apporte une aide supplémentaire en 2026, la municipalité discutera des possibilités lors du processus budgétaire de 2026.

## Impact Financier

Détail	Budget approuvé	Revenus à ce jour	Revenus projetées avec ce projet	Variance
Frais de police	775,527 \$	0.00	727,211 \$	48,316 \$

---

## Références

**FIN-14-2024:** Dans la présentation budgétaire, l'administration a fait part qu'il y aurait une réduction possible des frais de polices.

---

## Autres Options

Le conseil peut appliquer le montant total de la remise de la province sur l'année 2025 ou sur une plus petite ou une plus longue période.

---

Approbation

Yves Morrissette, Directeur Général

